



Guide de bonnes pratiques  
pour la production  
de ressources éducatives  
numériques

Coordination et rédaction

Direction des ressources didactiques et pédagognumériques

Direction générale des ressources et des encadrements pédagogiques

Secteur du soutien aux élèves, de la pédagogie et des services à l'enseignement

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 21<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté

sur le site Web du Ministère :

[education.gouv.qc.ca](http://education.gouv.qc.ca)

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation, 2021

## Table des matières

Introduction .....	4
Définition de « ressource éducative numérique » (REN).....	6
Éléments à prendre en compte dans l'élaboration d'une REN .....	7
Respect du droit d'auteur .....	7
Absence de publicité .....	8
Sécurité de l'information et protection des renseignements personnels .....	8
Principes de l'accessibilité universelle.....	9
Qualités pédagogiques.....	10
Égalité entre les femmes et les hommes.....	11
Diversité socioculturelle et sexuelle.....	11
Liens utiles.....	12
Annexe : Critères à respecter pour qu'une REN soit accessible .....	13
Médiagraphie .....	15

## Introduction

Ce guide de bonnes pratiques s'adresse aux personnes qui conçoivent du matériel et qui désirent le déposer et le partager sur la plateforme nationale de ressources éducatives numériques pour l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire, la formation professionnelle et la formation générale des adultes. Il présente, dans un premier temps, la définition de « ressource éducative numérique » (REN) qui sera utilisée dans tous les documents du ministère de l'Éducation (MEQ). Dans un deuxième temps, il propose les éléments à prendre en compte dans l'élaboration d'une REN, soit des critères liés au droit d'auteur, à la publicité, à la sécurité de l'information et à la protection des renseignements personnels, à l'accessibilité universelle, aux qualités pédagogiques, à l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la diversité socioculturelle.

### **Note au lecteur**

Comme son nom l'indique, ce document est un guide de bonnes pratiques. Toutefois, ses parties traitant de la législation sur le droit d'auteur, sur la publicité et sur la protection des renseignements personnels sont prescriptives. De plus, lorsque vous créez une REN sur la plateforme nationale, vous avez la possibilité de la partager avec les élèves de votre classe, avec les collègues de votre établissement scolaire, de votre centre de services scolaire, de votre commission scolaire, de votre établissement d'enseignement privé ou avec l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices de la plateforme à travers le Québec. Selon le mode de partage choisi, le respect de certains critères est recommandé et celui d'autres critères est obligatoire. Le respect de ces critères vous permettra de naviguer vous-même en toute confiance lorsque vous serez à la recherche de ressources dans la plateforme.

## Critères à respecter selon le type de partage

Critère	Partage avec le personnel scolaire de votre école, de votre centre de services scolaire, de votre commission scolaire ou de votre établissement d'enseignement privé	Partage avec l'ensemble des utilisateurs de la plateforme à travers le Québec
<b>Respect du droit d'auteur</b>	Obligatoire	Obligatoire
<b>Absence de publicité</b>	Obligatoire	Obligatoire
<b>Sécurité de l'information et protection des renseignements personnels</b>	Obligatoire	Obligatoire
<b>Accessibilité universelle</b>	Recommandé	Recommandé
<b>Qualités pédagogiques</b>	Obligatoire	Obligatoire
<b>Égalité entre les femmes et les hommes</b>	Recommandé	Obligatoire
<b>Diversité socioculturelle et sexuelle</b>	Recommandé	Obligatoire

## Définition de « ressource éducative numérique » (REN)

Une ressource éducative numérique (REN) est un matériel (des textes, des images, des vidéos, des manuels, des modules de cours, des tests, des devoirs, etc.) sous forme numérique exploité dans un contexte d'enseignement ou d'apprentissage. Cette ressource peut entre autres être accessible (ressource éducative numérique accessible, ou RENA) ou libre (ressource éducative libre, ou REL).

Dans la création d'une RENA, il y a prise en compte dès le début de l'inclusion d'une diversité d'apprenants (Burgstahler, 2005; Barile et autres, 2012). Une RENA permet de répondre aux besoins de chacune et de chacun, par exemple aux limitations ou aux différents styles d'apprentissage des élèves, tout en favorisant la réalisation d'apprentissages.

Une REL, quant à elle, se définit comme du matériel pédagogiques, d'apprentissage ou de recherche qui est dans le domaine public ou qui peut être utilisé dans le cadre d'une licence de propriété intellectuelle qui autorise la réutilisation ou l'adaptation (une licence Creative Commons, par exemple) (UNESCO, 2021; Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018, p. 83).

## Éléments à prendre en compte dans l'élaboration d'une REN

### Respect du droit d'auteur

Au Canada, la [Loi sur le droit d'auteur](#) (LRC, chap. C-42) protège les oeuvres originales, fixées sur un support et comprises dans l'une des catégories suivantes : littéraire, artistique, dramatique et musicale ; il peut également s'agir d'une compilation.

Ainsi, lorsque vous intégrez des œuvres originales à vos ressources, vous devez vous assurer de respecter la Loi sur le droit d'auteur.

La ressource :

- est conçue et utilisée à des fins pédagogiques;
- contient uniquement des textes littéraires ou dramatiques ou des œuvres artistiques (œuvre d'art, illustration, photographie, schéma, etc.), audiovisuelles (film, documentaire, émission d'actualité, document audiovisuel d'archives, etc.) ou musicales qui sont :
  - soit utilisables librement;
  - soit issues du domaine public;
  - soit autorisées en vertu d'une licence adéquate. La licence Copibec couvre uniquement les reproductions faites par un enseignant ou une enseignante pour les élèves de sa classe. Pour publier une REN à l'intention d'un public plus vaste ou sur un site non sécurisé (y compris sur les réseaux sociaux), il faut obtenir une licence spécifique auprès des ayants droit ;
- Donne clairement la référence de toute œuvre ou de tout extrait d'œuvre.

Vous pouvez également consulter [cet article du RÉCIT](#) pour insérer des licences Creative Commons dans vos vidéos.

## Absence de publicité

Au Québec, la *Loi sur la protection du consommateur* (RLRQ, chap. P-40.1) interdit la [publicité à but commercial destinée aux enfants âgés de moins de 13 ans](#).

La ressource est exempte de publicités commerciales. Soulignons que cette interdiction ne s'applique pas à la publicité sociétale ou éducative (ex. : publicité visant à faire de la prévention ou de la sensibilisation).

## Sécurité de l'information et protection des renseignements personnels

Les REN doivent préserver le caractère confidentiel des données personnelles de l'utilisateur ou de l'utilisatrice de la plateforme.

La ressource :

- ne recueille pas de renseignements personnels, c'est-à-dire des renseignements qui concernent une personne physique et qui permettent de l'identifier (ex. : nom, prénom, adresse, date de naissance, etc.);
- intègre des liens dont la provenance est sécuritaire et confirmée, dans le but de ne pas mettre à risque l'utilisateur ou l'utilisatrice :
  - assurez-vous que les liens internet auxquels mènent à d'autres liens sont sécurisés.



## Principes de l'accessibilité universelle

Les REN doivent être conçues de manière à favoriser l'accès à l'information et son exploitation au moyen, entre autres, d'outils d'aide technologique (ex. : lecteur braille, synthèse vocale, revue d'écran). Cela contribue à l'atteinte du plein potentiel et à la réussite de tous les élèves, y compris ceux et celles qui ont un handicap ou des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, en plus de faciliter la différenciation pédagogique.

Pour s'assurer que tous les élèves auront accès au contenu des ressources proposées par leur enseignant ou leur enseignante, il est fortement recommandé de tenir compte des critères d'accessibilité dès la conception de ces dernières. Procéder ainsi facilite votre travail et celui de vos collègues puisque vous n'aurez pas à effectuer d'adaptations par la suite.

Le guide propose, en s'appuyant sur les recommandations du Conseil supérieur de l'éducation (2017), des critères d'accessibilité dont il est souhaitable de tenir compte le plus souvent possible dans la conception des REN. Le détail de ces critères se trouve en Annexe.

La ressource :

- devrait présenter les contenus textuels de façon claire et structurée ;
- devrait comporter des contenus textuels (ex. : textes, tableaux) exploitables et compatibles avec les fonctions d'aide à la lecture et à l'écriture ;
- devrait prévoir différentes manières de présenter les contenus visuels et sonores, sans perte d'information

## Qualités pédagogiques

Pour que les REN partagées sur la plateforme permettent au personnel enseignant de guider les élèves dans leurs apprentissages, il est essentiel qu'elles possèdent certaines qualités pédagogiques.

La ressource :

- est conforme au [Programme de formation de l'école québécoise](#) et aux autres programmes d'études en vigueur (formation professionnelle, formation générale des adultes) en favorisant le développement des compétences disciplinaires et transversales de l'élève;
- est élaborée dans l'esprit des dimensions énoncées dans le [Cadre de référence de la compétence numérique](#);
- utilise une langue de qualité :
  - elle ne présente aucune erreur d'orthographe lexicale, d'orthographe grammaticale, de syntaxe ou de ponctuation;
  - elle utilise un registre de langue approprié au contexte d'apprentissage;
  - elle emploie un vocabulaire à la portée des élèves;
- s'appuie, lorsque nécessaire, sur des sources fiables, pertinentes et crédibles, à moins que le contexte ne justifie nettement une exception. Par exemple, il est justifié de présenter aux élèves des sources jugées non crédibles si l'intention pédagogique est d'apprendre aux élèves à discriminer une bonne source;
- contient les références des sources utilisées;
- présente des contenus exacts, pertinents et actuels :
  - la ressource ne comporte aucune erreur ou imprécision;
  - les contenus sont pertinents selon la matière traitée et l'intention pédagogique;
  - les expressions ou les termes aujourd'hui désuets et péjoratifs sont accompagnés d'une mise en garde qui les replace dans leur contexte historique;
  - les contenus sont suffisamment récents, à moins que le contexte ne justifie nettement une exception. Par exemple, il est justifié de présenter des contenus non actuels lorsqu'il est question d'événements passés.

## Égalité entre les femmes et les hommes

Les REN doivent refléter la composition et les valeurs de la société québécoise, qui prônent l'égalité entre les sexes, autant dans les illustrations que dans les textes. Elles doivent respecter l'ensemble des critères suivants, à moins que le contexte, historique par exemple, ne justifie nettement une exception.

La ressource :

- présente des rapports égalitaires entre les sexes et, généralement, des interactions entre les genres;
- est exempte de discrimination et de stéréotypes;
- utilise la [rédaction épiciène](#), c'est-à-dire une écriture qui privilégie une représentation équitable des femmes et des hommes.

## Diversité socioculturelle et sexuelle

Les REN doivent refléter la composition et les valeurs de la société québécoise, qui prônent l'ouverture à l'autre et à ses différences, autant dans les illustrations que dans les textes. Elles doivent respecter l'ensemble des critères suivants, à moins que le contexte, historique par exemple, ne justifie nettement une exception.

La ressource :

- présente des rapports égalitaires et des interactions entre une diversité de personnes aux caractéristiques différentes de celles de la majorité, aux origines diverses, aux référents socioculturels, ethnoculturels, linguistiques et religieux variés ainsi qu'aux structures familiales diversifiées
  - doit être exempte de discrimination et de stéréotypes liés aux origines ethnoculturelles, aux appartenances linguistiques et religieuses, aux handicaps, aux classes sociales, à l'âge, à l'orientation sexuelle, etc.;
- valorise la diversité corporelle et sexuelle, la pluralité des genres et une variété d'expression des genres (ex. : vêtements, coiffure, taille).

## Liens utiles

- Pour la création de ressources éducatives libres (REL) : <https://fabriquerel.org/>
- Pour la consultation des schémas d'aide à la décision lors de l'utilisation d'œuvres en classe et dont vous n'êtes pas l'auteur : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/schemas-du-droit-dauteur/>
- Pour l'absence de publicité : [http://www1.education.gouv.qc.ca/bamd/Doc/Cadre\\_publicitaire.pdf](http://www1.education.gouv.qc.ca/bamd/Doc/Cadre_publicitaire.pdf)
- Pour ce qui est de la sécurité de l'information et de la protection des renseignements personnels : [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#) (RLRQ, chap. A-2.1)
- Pour les principes d'accessibilité : le Standard sur l'accessibilité des sites Web du gouvernement du Québec ([SGQRI 008 2.0](#)) et les critères recommandés par les membres du W3C ([World Wide Web Consortium](#)). L'accessibilité étant un domaine qui évolue rapidement, de nouveaux guides, ressources et balises sont publiés régulièrement.
- Pour la [Charte des droits et libertés de la personne](#) (RLRQ, chap. C-12).
- Pour les principes de la rédaction épiciène : la [formation](#) que l'Office québécois de la langue française offre gratuitement sur son site Web ainsi que [plusieurs articles à ce sujet dans sa Banque de dépannage linguistique](#).
- Pour la graphie des noms de lieux du Québec : la [Commission de toponymie](#).

## Annexe : Critères à respecter pour qu'une REN soit accessible

### 1. La ressource devrait présenter les contenus textuels de façon claire et structurée

- Utiliser une police de caractères sans empattement (Arial, Verdana, etc.), soit une police dont les lettres ne se ressemblent pas (ex. : ll, 1 l, lt).
- Utiliser une taille de caractères de 12 points ou plus.
- S'assurer que l'espace entre les lignes du texte (interligne) est d'au moins 1,5.
- Aligner le contenu du texte à gauche, puisque la justification modifie l'écart entre les lettres et rend la lecture plus difficile pour certains élèves.
- S'assurer que la pagination est présente en tout temps dans les documents.
- Éviter le plus possible de mettre une image comme fond.
- Éviter les lettrines ou autres symboles qui empêchent la lecture du texte par la synthèse vocale ou interfèrent avec celle-ci.
- S'assurer que le contraste de couleur est suffisant entre la police de caractères et le fond (privilégier le noir sur le blanc, le jaune sur le noir, le blanc ou le jaune sur le bleu foncé).
- Ajouter des points d'ancrage numérique dans la table des matières des ressources (ex. : un hyperlien sur chacun des titres et sous-titres présents dans la table des matières menant à l'endroit correspondant dans la ressource).
- Hiérarchiser les titres (titre 1, titre 2...) et sous-titres.
- S'assurer que les hyperliens présents dans les documents respectent les principes suivants :
  - ils sont nommés de manière que les mots-clés contenus dans le texte se trouvent dans le titre de l'hyperlien (ne pas inscrire « Cliquer ici »);
  - ils sont détachés du texte;
  - ils sont présents en nombre limité, puisque la présence de trop d'hyperliens peut nuire à la compréhension d'un texte.
- Déterminer un ordre de lecture des différents éléments qui composent un texte (ex. : titres, paragraphes, images) ou un tableau.

## **2. Les contenus textuels (ex. : textes, tableaux) de la ressource devraient être exploitables et compatibles avec les fonctions d'aide à la lecture et à l'écriture**

- S'assurer que tous les documents sont « déverrouillés », c'est-à-dire que les droits d'autorisation permettant d'accéder aux contenus sont activés.
- S'assurer qu'il est possible de sélectionner le texte.
- S'assurer qu'il est possible de copier-coller le texte dans un document externe (ex. : document Word).

## **3. La ressource devrait prévoir différentes manières de présenter les contenus visuels et sonores, sans perte d'information**

- S'assurer que les images ne sont pas entourées de texte, mais qu'elles sont plutôt disposées au-dessus ou en dessous du texte.
- Sélectionner le mode d'habillage du texte « aligné sur le texte » pour la lecture des éléments visuels (ex. : images, symboles, logos) par la synthèse vocale ou le lecteur d'écran.
- Remplacer le nom du fichier des contenus visuels (ex. : images, œuvres d'art) et sonores (ex. : balados, livres audio) par un titre significatif (ex. : imageduneroserouge.jpg et non image003.jpg).
- Proposer un équivalent textuel (texte descriptif) pour les :
  - contenus visuels (ex. : images, œuvres d'art);
  - contenus sonores (ex. : balados, livres audio);
  - vidéos (ex. : tutoriels, documentaires).
- Ajouter du sous-titrage ou un verbatim du scénario et des images.

## Médiagraphie

BARILE, Maria et autres (2012). « L'accessibilité universelle en pédagogie : des avantages pour toutes et pour tous! », dans *Pédagogie collégiale*, vol. 25, n° 4, été, p. 20-22.

BURGSTHALER, Sheryl. *Universal Design of instruction (UDI) : Definition, Principles, Guidelines and Examples*, [En ligne]. [<https://www.washington.edu/doi/universal-design-instruction-udi-definition-principles-guidelines-and-examples>].

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2017). *Pour une école riche de tous ses élèves : s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5<sup>e</sup> année du secondaire*, Québec, 165 p. [<http://www1.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0500.pdf>].

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2018). *Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur*, Québec, 85 p. [[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/ministere/PAN\\_Plan\\_action\\_VF.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/ministere/PAN_Plan_action_VF.pdf)].

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2016). *Cadre de référence pour l'évaluation du matériel didactique : cadre publicitaire*, Québec, 4 p. [[http://www1.education.gouv.qc.ca/bamd/Doc/Cadre\\_publicitaire.pdf](http://www1.education.gouv.qc.ca/bamd/Doc/Cadre_publicitaire.pdf)].

UNESCO (2021). *Ressources éducatives libres*, [En ligne]. [<https://fr.unesco.org/themes/building-knowledge-societies/oer>].

[EDUCATION.GOUV.QC.CA](http://EDUCATION.GOUV.QC.CA)